

## REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Séance du 9 mars 2026

L'an 2026, le lundi neuf mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitations des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le quatre mars 2026.

**Président de séance :**

Jean-Charles TABITA

**Membres du conseil d'administration :**

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAJET, Christian GIANESE

**Membres du conseil d'administration avec voix consultative :**

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

**Invité :**

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

**Excusés :**

Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

**Secrétaire de séance :**

Christian GIANESE

**Nombre de membres en exercice : ... 7**

**Nombre de membres présents : ..... 5**

**Nombre de suffrages exprimés : ..... 6**

**Délibération n° DEL 2026 002 :**

### **BUDGET DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation

financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'ordonnateur de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, est la directrice, dont les statuts l'excluent de toute voix délibérative ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	381 425.36 €	1 477 895.45 €	1 859 320.81 €
	Recettes réalisées	381 425.36 €	1 163 675.57 €	1 545 100.93 €
	<b>Restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	472 810.66 €	1 451 932.81 €	1 924 743.47 €
	Dépenses réalisées	252 880.01 €	1 317 588.26 €	1 570 468.27 €
	<b>Restes à réaliser</b>	<b>22 905.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 905.80 €</b>
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	128 545.35 €	-153 912.69 €	-25 367.34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	91 385.30 €	-25 962.64 €	65 422.66 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-)	<b>219 930.65 €</b>	<b>-179 875.33 €</b>	<b>40 055.32 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 22 905.80 €	0.00 €	- 22 905.80 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit	<b>197 024.85 €</b>	<b>-179 875.33 €</b>	<b>17 149.52 €</b>

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans,
- **DONNE** pouvoir à Madame la Directrice pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
 le 13/03/2026

Le Président  
 Jean-Charles TABITA



**RÉGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 9 mars 2026**

L'an 2026, le lundi neuf mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitations des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le quatre mars 2026.

**Président de séance :**

Jean-Charles TABITA

**Membres du conseil d'administration :**

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

**Membres du conseil d'administration avec voix consultative :**

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

**Invité :**

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

**Excusés :**

Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

**Secrétaire de séance :**

Christian GIANESE

**Nombre de membres en exercice : ...7**

**Nombre de membres présents : .....5**

**Nombre de suffrages exprimés : .....6**

**Délibération n° DEL 2026 003 :**

**BUDGET DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS :  
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025**

Monsieur le Président, expose à l'assemblée délibérante que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Pour l'exercice 2025, les résultats du budget de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans se présentent comme suit :

**Résultats 2025 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans**

<b>Résultats - Section de fonctionnement</b>	
Recettes	1 163 675,57
Dépenses	1 317 588,26
Résultats de l'exercice (A)	-153 912,69
Résultat reporté (N-1) (B)	-25 962,64
<b>Résultats de clôture à affecter (A+B)</b>	<b>-179 875,33</b>
<b>Résultats - Section d'investissement</b>	
Recettes	381 425,36
Dépenses	252 880,01
Résultats de l'exercice (A)	128 545,35
Résultat reporté (N-1) (B)	91 385,30
<b>Résultat comptable reporté (C=A+B)</b>	<b>219 930,65</b>
Restes à réaliser - Recettes	0,00
Restes à réaliser - Dépenses	22 905,80
Solde des restes à réaliser (D)	-22 905,80
<b>Besoin (-) ou excédent (+) de financement (C+D)</b>	<b>197 024,85</b>

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la façon suivante :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2025</b>	
<b>Résultats de clôture (A)</b>	<b>-179 875,33</b>
<b>Affectation obligatoire en investissement pour combler un besoin de financement- compte R1068 (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation complémentaire en investissement - compte R1068 (C)</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation en report de fonctionnement, compte Dépense 002 (A-B-C)</b>	<b>-179 875,33</b>

<b>Report du résultat d'investissement 2025</b>	
<b>Résultat de clôture, compte Recette (001)</b>	<b>219 930,65</b>

Il est précisé que les restes à réaliser, ainsi que le résultat de clôture d'investissement sont reportés de droit et ne font pas l'objet d'une décision d'affectation.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

- **DECIDE d'inscrire au budget primitif 2026 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans l'affectation des résultats de l'exercice 2025 tel qu'il suit :**  
**179 875,33 € au compte D/002 en section de fonctionnement,**
- **MANDATE Madame la Directrice pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,  
le 13/03/2026

Le Président  
Jean-Charles TABITA



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 9 mars 2026**

L'an 2026, le lundi neuf mars à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitations des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le quatre mars 2026.

**Président de séance :**

Jean-Charles TABITA

**Membres du conseil d'administration :**

Guy CHARRON, Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

**Membres du conseil d'administration avec voix consultative :**

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

**Invité :**

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

**Excusés :**

Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

**Secrétaire de séance :**

Christian GIANESE

**Nombre de membres en exercice : ...7**

**Nombre de membres présents : .....5**

**Nombre de suffrages exprimés : .....6**

**Délibération n° DEL 2026 004 :**

**BUDGET DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS : BUDGET PRIMITIF 2026**

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le Budget Primitif 2026 suivant ;

Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 590 946,49 €	1 590 946,49 €
INVESTISSEMENT	500 937,30 €	500 937,30 €
TOTAL	2 091 883,79 €	2 091 883,79 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le budget primitif de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans 2026 tel qu'arrêté ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
le 13/03/2026

Le Président  
Jean-Charles TABITA

